



## **NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES**

Vous venez de retirer un dossier de demande d'inscription en crèche des « Roses et des Choux » pour votre enfant auprès de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île de France » de Freneuse.

Il vous est demandé, à la dernière page de ce dossier, de communiquer les jours et horaires pour lesquels votre enfant devra se rendre à la Crèche. Nous vous remercions de bien vouloir respecter impérativement les jours et horaires que vous mentionnerez dans le tableau prévu à cet effet. Un changement d'horaires ou de jours trop important pourrait désorganiser le bon fonctionnement de la Crèche.

**Le contrat reprendra les horaires indiqués, tout contrat signé vous engage à les respecter. Une modification trop importante des horaires entrainera la résiliation du contrat.**

Nous vous remercions pour votre compréhension.

La Direction.